



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 31 OCTOBRE 2018

Convocation du 25 octobre 2018

Présents : Mme Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, M. Johnny Droz-Grey, Mme Dominique Myotte-Duquet, M. Jérôme Chabod, Mme Valérie El Niess.

Secrétaire : M. Dimitri Coulouvrat

DELIBERATION : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Mme le Maire informe que tous les 4 ans, le contrat groupe d'assurance statutaire doit être renouvelé. L'actuel prenant fin au 31.12.2018, il est nécessaire de souscrire à un nouveau contrat afin d'assurer les frais engendrés par les absences des agents communaux. Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Doubs a retenu la société Sofaxis. Après quelques précisions chiffrées quant à la prise en charge, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à souscrire un nouveau contrat auprès de Sofaxis.

DELIBERATION : TAUX D'AMENAGEMENT

Après un rappel de la délibération du 16 novembre 2011 instituant la **Taxe d'Aménagement** et fixant son taux à 2%, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire cette taxe, sans changement.

DELIBERATION : SUBVENTION AUX ANCIENS COMBATTANTS DU RUSSEY

Mme le Maire rappelle que lors de la séance du 15 mai dernier, le Conseil Municipal avait voté la somme de 40€ pour l'association des Anciens Combattants. En raison des manifestations relatives au Centenaire de l'Armistice et à l'appel de la CCPR, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 150€.

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE (BUDGET PRIMITIF)

Mme le Maire informe les membres que suite au changement de la porte de la petite salle des Tilleuls, il est nécessaire de voter une décision modificative. Afin d'honorer la facture, les membres du Conseil votent à l'unanimité cette décision modificative.

DELIBERATION : TRANSFERTS DE COMPETENCE A LA CCPR

Mme le Maire explique que la situation financière de la CCPR se dégrade conséquemment à une baisse constante de la **Dotation Globale de Fonctionnement** depuis 2008. Afin de l'améliorer, 3 compétences pourraient être transférées à la CCPR :

- Entretien des voiries d'intérêt communautaire
- Politique du logement social d'intérêt communautaire
- Politique de la ville

Après cet exposé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces transferts de compétence à la CCPR.

DELIBERATION : VENTE DE TERRAIN D'AISSANCE A M. PICHOT

Suite à la délibération prise lors du dernier Conseil municipal et la décision de principe de vendre à M. Pichot un terrain d'aisance jouxtant sa propriété dans la parcelle cadastrée section ZD no 119 « au Clos Mercier », Mme le Maire explique qu'il n'est pas possible, actuellement, de la vendre puisque faisant partie de la parcelle achetée par PRO-IMMO, elle n'a pas fait l'objet d'une division. Dès lors, il est nécessaire de

procéder à une rétrocession de ladite partie comme s'il agissait d'une voirie. A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition faite par Mme le Maire.

VALIDATION DE DEVIS

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis proposé par C2M pour une auto-laveuse destinée principalement à la grande salle des Tilleuls. Facile à transporter, elle pourrait être également utilisée épisodiquement pour la petite salle ou les écoles. Le montant s'élève à 2500 € HT.

ETUDE DE FAISABILITE – CHAUFFERIE BOIS

Après l'exposé du Président de la commission bâtiment, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer une étude de faisabilité pour la construction d'une chaufferie bois. Menée par Gaïa Energie, plusieurs scénarios possibles seront étudiés : une chaufferie automatique au bois déchiqueté, une chaufferie automatique au bois granulé, une chaufferie fournie clé en main par la société Atout bois du Russey, tout en ajoutant en option du photovoltaïque et du thermique pour compenser en période d'été.

STERILISATION DES CHATS ERRANTS

M. le 2^{ème} adjoint rappelle qu'il est dans l'obligation des communes de s'occuper des chats et chiens errants. Suite à la croissance du nombre de chats errants dans la commune et des problèmes liés, les membres du Conseil décide de continuer la réflexion d'une campagne de stérilisation en prenant contact avec un vétérinaire et en étudiant une convention pour l'année prochaine avec une association. Il est rappelé que l'identification par tatouage ou puce électronique est légalement obligatoire pour tous les chats de plus de sept mois.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DES EAUX DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY

Mme la Présidente de la commission Eau et Assainissement, fait un compte rendu aux membres du Conseil de la réunion qui s'est déroulée le 10 octobre à Bonnétage. Quelques points sont à relever :

- ❖ L'intervention du Syndicat pour des travaux de rénovation du réseau de distribution d'eau potable rue Rosemont pour un coût de 44'000€.
- ❖ La réalisation d'une clôture autour du réservoir d'eau du village afin de le sécuriser.
- ❖ La construction du nouveau réservoir aux Fermes Laillet sur la commune des Fins est achevée.
- ❖ La modélisation du réseau se poursuit. Il permet de visualiser et définir un plan de renouvellement des canalisations par commune dans le temps en fonction de l'âge, du matériau, de la nature du sol, etc...
- ❖ 50% du réseau est en bon état.
- ❖ Le taux du renouvellement est bon : 1.25% contre 0.5% en moyenne nationale. 3 à 5 km du réseau sont renouvelés.
- ❖ La consommation moyenne par abonnement domestique est d'environ 140m³/an en 2017 contre 138,1m³.
- ❖ La qualité de l'eau est bonne !

QUESTIONS DIVERSES

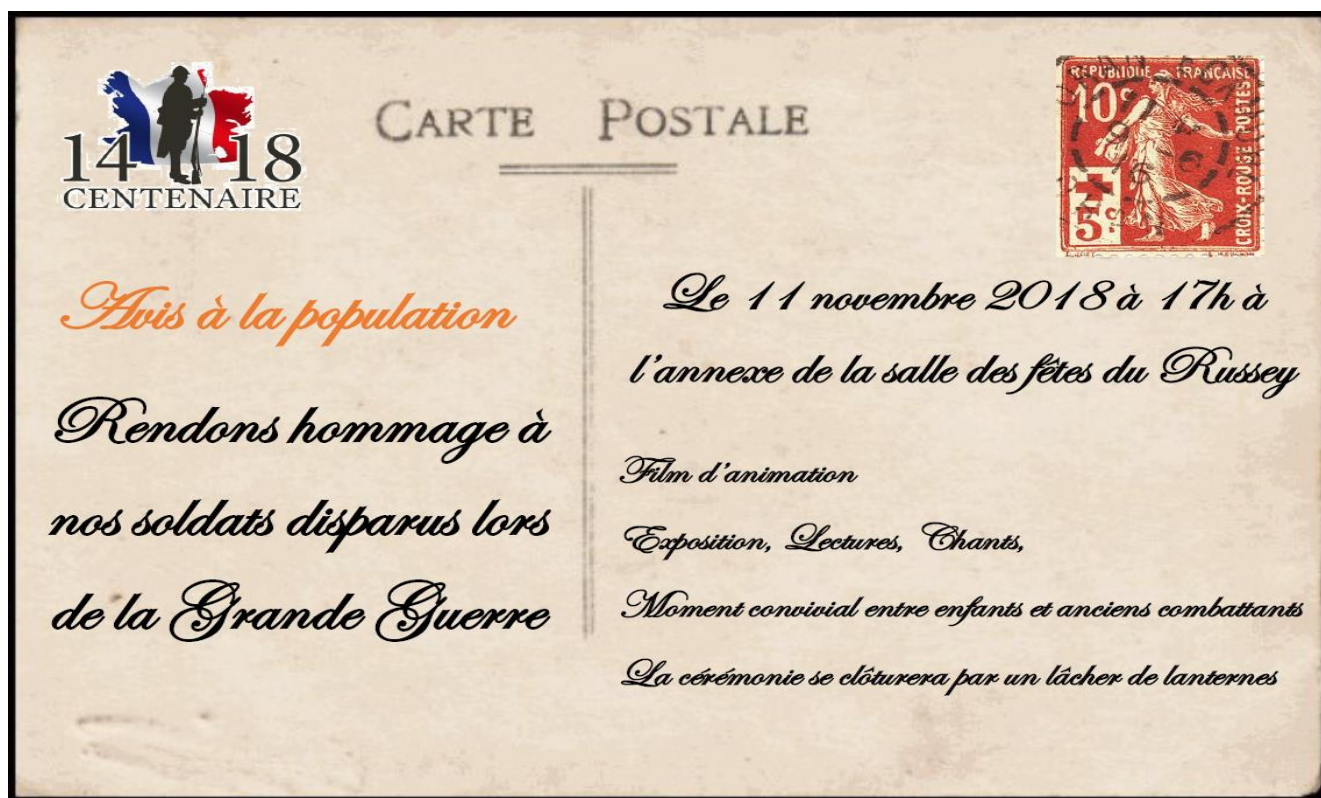
- ❖ **Commission de contrôle des listes électorales** : Mme le Maire informe les conseillers que suite à la mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique) selon la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016, la commission administrative chargée de la révision des listes électorales va être supprimée tout comme le caractère annuel de la révision des listes électorales. Par conséquent, la compétence d'inscription et de radiation des électeurs est transférée au maire. Par ailleurs, dans les communes de moins 1000 habitants, la nouvelle commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.
- ❖ **Cave-urne** : ce point sera discuté lors d'un prochain Conseil Municipal.
- ❖ **RPI Noël-Cerneux – La Chenalotte – Le Barboux** : Mme la Présidente du Syndicat scolaire informe l'assemblée que suite au marché du pôle scolaire, la fédération Soliha (Solidaires pour l'habitat) Doubs & Territoire de Belfort a été retenue pour mener l'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) pour la construction du futur pôle scolaire à La Chenalotte ou à Noël-Cerneux.

Par ailleurs, une collecte de piles usagées et de batterie, « ramène tes piles » sera organisée tout prochainement par Préal en partenariat avec l'éco-organisme Corepile. Ce concours permet de sensibiliser les jeunes à l'importance du recyclage des piles, en plus de les encourager à adopter des habitudes écoresponsables dans leur vie quotidienne. Les élèves doivent collecter un maximum de piles usagées : les trois écoles qui auront rassemblé le plus grand tonnage gagneront une enveloppe pour acheter du matériel pédagogique. Un jeu de société sera offert aux cinq écoles suivantes. Les piles seront à rapporter à l'école. Vos élus comptent sur vous !

Commémoration du 11 novembre 2018

A l'occasion du centenaire de l'armistice, signé le 11 novembre 1918, et comme dans beaucoup de communes, la cloche de l'église de La Chenalotte retentira à partir de 11h et pendant 11 minutes. La lecture du poème « Mirabelles » et le dépôt d'une gerbe au monument aux morts succéderont au son de la cloche.

Cette journée commémorative se poursuivra au Barboux à 11h45. La Marseillaise sera chantée par les enfants des écoles. La lecture de quelques poèmes et un lâcher de ballons seront également prévus. Pour terminer cette journée, à partir de 17h, un film d'animation, une exposition, des lectures, des chants, un moment convivial entre enfants et anciens combattants et un lâcher de lanternes seront proposés à l'annexe de la salle des fêtes du Russey.



Repas des Aînés



Les membres du Conseil Municipal invitent tous les habitants âgés de 65 ans et plus, à partager ce repas, le

Samedi 24 novembre 2018, à 12h00.

Nous attirons votre attention sur le fait que le coupon réponse de votre invitation est à nous retourner par courriel de préférence pour le 9 novembre 2018 dernier délai.